

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 19 décembre 2008

Communiqué de presse

Projet d'agglomération de Delémont Consultation fédérale relative au financement des projets d'agglomération

Le Projet d'agglomération de Delémont est l'un des 26 projets (parmi 30) retenus par le Conseil fédéral qui pourra bénéficier d'une contribution financière importante pour améliorer ses infrastructures. Le projet jurassien bénéficiera d'un taux de 40 %, soit le taux le plus élevé attribué par le Conseil fédéral. Le rapport coût - utilité et les mesures prises antérieurement ont été déterminants. Le projet concerne un investissement total de 27,5 millions de francs réparti sur 2 périodes, de 2011 à 2014 et de 2015 à 2018.

Le projet d'agglomération piloté par le Canton et porté conjointement par les 10 communes de l'agglomération a été bien noté par l'administration fédérale puisque le taux du cofinancement se monte à 40 %, soit le taux le plus élevé accordé aux 26 projets retenus. Si la Confédération reconnaît que les orientations autour des transports publics s'accompagnent de nombreuses mesures de requalification routière permettant d'améliorer la qualité de vie en milieu urbain, il constate cependant qu'un effort doit encore être accompli en faveur de mesures visant à garantir un développement vers l'intérieur du tissu urbain mieux en adéquation avec le développement des transports publics.

Dans son appréciation de la situation, la Confédération a pris en compte les mesures déjà engagées par le Canton et les communes, mesures qui ont permis d'atteindre un niveau supérieur à la moyenne pour une agglomération de petite taille. Il s'agit notamment de la route de distribution urbaine ayant permis des requalifications importantes au centre et à la gare de Delémont, de l'intégration de l'agglomération (et du canton du Jura) dans le RER bâlois et de mesures d'infrastructure et de promotion en faveur de la mobilité douce.

Le cofinancement de la Confédération permettra au Canton et aux communes concernées de réaliser pour au moins 27,5 millions de francs d'infrastructures, la part de la Confédération étant de 11 millions de francs. Le projet d'agglomération portait sur un investissement de 82 millions de francs. Des mesures pour 2 millions pourront être prises en charge par d'autres sources de financement de la Confédération, des mesures pour 18 millions sont exclues du cofinancement, car ne répondent pas aux dispositions légales (il s'agit des parkings urbains et de la 3ème voie C.J) et d'autres sont reportées, car insuffisamment finalisées. Globalement, le projet mis en consultation est donc favorable pour l'agglomération et dépasse les prévisions optimistes. Le Service de l'aménagement du territoire va maintenant réunir les partenaires du projet d'agglomération pour organiser la réponse à la consultation, préparer les projets en vue de la signature des conventions avec la Confédération et adapter le projet d'agglomération pour la deuxième période.

Contact : Dominique Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire et chef de projet de l'agglomération, 032 420 53 10